

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERRE (arrivée 19h01) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE,(19h05)

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT

Monsieur Samir METIDJI

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES

Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Madame Aurelie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

OBJET : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1111-1,
Vu les besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant à ce jour, 18 communes,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 novembre 2023,

Considérant que les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France prévoient au titre de la mutualisation en matière de sécurité, la mise en commun de moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Considérant qu'il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter deux agents de police municipale supplémentaires.

Entendu le rapport de Monsieur Michel COULANGES, Adjoint au maire chargé de la Police municipale et médiation citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

APPROUVE le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité nécessaire afférente à la délibération.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Maria ALVES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231205-23_08614-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023